

Les Infos de Base

mercredi 14 septembre 2005
volume 8, numéro 37
ISSN 1492-0670



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 37 du 14 septembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 septembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 37 du 14 septembre 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 36 du 10 septembre 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 29 septembre 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 31 août 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 27 août 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2005.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, L.R.Q., c. **M-25.2**, a. 17.1.1.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Ressources naturelles, de la faune et des parcs et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2005, c. 19, a. 2 (partie).

Loi sur les valeurs mobilières, L.R.Q., c. **V-1.1**, aa. 3, 5, 40.1, 43, 44-63, 68, 68.1, 80.1, 147.21, 155.1-157, intitulé du chapitre III du titre IX, 273.1, 308, 331, 331.1.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 37, aa. 1 (partie), 3 (partie), 4 (partie), 7, 8, 9 (partie), 10 (partie), 11-13, 22, 23 (partie), 31 (partie), 37 (partie), 38 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Arrêté concernant l'approbation des balances, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.001], ann. III.

Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances, A.M. 2005-005 du 30-08-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 5238, a. 2.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 803-2005 du 31-08-05, (2005) 137 *G.O.* 2, 5231], nouveau.

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Règlement sur les réserves fauniques, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 3.4.3], a. 23.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les réserves fauniques, D. 811-2005 du 31-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 5234, a. 1.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 4.6], aa. 3, 9, 12, 13, 20.1, 20.2, 21.

Règlement modifiant le Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, D. 810-2005 du 31-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 5232, aa. 1-6.

Règlement sur le tableau de chasse à l'orignal pour l'année 2005, [R.R.Q., c. **D-13.1**, r. 1.2], nouveau.

Décret concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports, [R.R.Q., c. **V-9**, D. 292-93 du 03-03-93, (1993) 125 G.O. 2, 1419], modifié.

Décret concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports, D. 815-2005 du 31-08-05, (2005) 137 G.O. 2, 5285, annexe.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.